

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 15 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Etaient présents : Monsieur Francis BOY, Madame Brigitte SALABERRY-DONY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri DE GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Madame Anne PARMENTIER, Madame Sophie VERKINDEREN, Madame Catherine FASSEUR, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Adeline MAROUDIN-VIRAMALE, Monsieur Michel PERRIN, Monsieur Jean Luc MARIANI.

Absents excusés : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Agnès TEYSSEYRE.

Procurations de vote : Néant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mars 2015,
2. Vote du compte administratif 2014,
3. Vote du compte de gestion 2014,
4. Délibération pour l'affectation des résultats 2014,
5. Délibération pour le vote des quatre taxes,
6. Vote du budget primitif 2015,
7. Délibération pour le renouvellement de la mise à disposition de l'agent Michel CATTANEO par la Mairie de MARLIAC,
8. Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du fonds unique habitat (FUH),
9. Délibération pour l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2014,
10. Délibération pour la fixation du tarif de location de la salle des fêtes,
11. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat CUI avec le pôle emploi du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS,
12. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20H05

Monsieur Bernard LAURENCE est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mars 2015.

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2 –Vote du Compte Administratif 2014.

S'agissant du compte administratif de l'année 2014 dressé par Monsieur le Maire, ce dernier quitte la séance et donne acte de la présentation à Monsieur Henri De GRAILLY Maire Adjoint chargé des finances. Le compte administratif se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	231 500.00	230 876.98
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 006.00	166 151,28
014	Atténuations produits	41 556,00	40 216,00
65	Autres charges de gestion courante	70 528.00	55 852.98
66	Charges financières	30 499.00	25 076.08
67	Charges exceptionnelles	1 600.00	43.63
023	Virement à la section investissement	108 202.00	
042	Opérations d'ordre entre section	2 457.00	8 956.40

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS
COMMUNE DE SAINT YBARS

Total	655 348.00	527 173.35
--------------	-------------------	-------------------

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges	8 665.00	11 489.08
70	Produits des services et ventes	85 900.00	88 409.13
73	Impôts et taxes	226 014.00	232 475.36
74	Dotations et participations	190 872.00	194 695.88
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00	63 254.46
76	Produits financiers	0,00	3,67
77	Produits exceptionnels	13 380.00	9 434.15
042	Opérations d'ordre entre section	10 000.00	4 454.70
002	Résultat reporté (pour mémoire)	60 517,00	0,00
Total		655 348.00	604 216.43

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
16	Remboursement emprunts et dettes	46 500.00	45 000.00
20	Immobilisations incorporelles	63 355.00	18 037,25
204	Subventions d'équipement versées	24 800.00	21 927.60
21	Immobilisations corporelles	398 915.00	348 557.15
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	10 000.00	4 454.70
041	Opérations patrimoniales	448.00	0.00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00
Total		544 018.00	437 976.70

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
13	Subventions d'investissement	225 601,00	176 153.80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0.00
021	Virement à la section fonctionnement	108 202.00	0,00
024	Produits des cessions	6 500.00	
10	Dotations fonds de réserves (hors 1068)	58 550.00	57 376.76
1068	Dotations fonds divers réserves	69 583,00	69 583,46
165	Dépôts cautionnement	1500.00	350,00
27	Autres immos financières	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	2 457.00	8 956.40
041	Opérations patrimoniales	448.00	0.00
001	Solde d'exécution reporté	71 177,00	0.00
Total		544 018.00	312 420.42

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumées ci-dessus.

Après ce vote, Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence. Il remercie les conseillers pour leur confiance.

3 – Vote du Compte de Gestion 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2014 de Monsieur le receveur est identique au compte administratif 2014 du Maire. Il demande au conseil d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant que ces écritures sont conformes à la comptabilité communale.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - Délibération pour l'affectation des résultats 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice comptable de l'année 2014 comme présenté ci-dessous :

Le compte administratif 2014 de la Commune dégage :

- Un résultat de fonctionnement de :	77 043,08€
- Le résultat reporté étant de :	60 517,39€
- Le résultat à affecter est de :	137 560,47€
- Le résultat d'investissement est de :	-125 556,28€
- Le résultat reporté étant de :	71 177,95€
- Le résultat d'investissement de clôture est de :	- 54 378,33€
- Les restes à réaliser en dépenses sont de :	95 356,00€
- Les restes à réaliser en recette sont de :	49 387,00€
- Le besoin de financement est donc de :	100 347,33€

Par conséquent après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'affecter **100 347,33€** en couverture du besoin de financement

- **Constate** un excédent de fonctionnement de : **37 213,14€**

5 – Délibération pour le vote des quatre taxes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des quatre taxes directes locales :

Taxe d'habitation : 15,27
Taxe foncière bâti : 11,16
Taxe foncière non bâti : 79,61
CFE : 25,57

Conformément à l'avis de la commission des finances en date du 08 Avril 2015, il propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes locales. Une discussion s'engage et un certain nombre de conseillers souhaiteraient une augmentation progressive et limitée chaque année. Monsieur le Maire et Monsieur Henri De GRAILLY indiquent que la baisse des dotations de l'Etat, conforme aux prévisions, est cependant compensée par une augmentation non prévues des dotations de péréquation. De plus, les bases d'impositions, fixées par l'administration fiscale, sont augmentées de 1%. Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes va procéder à une hausse de 5%.

Il invite le Conseil et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par huit voix pour, trois contre (Madame Catherine FASSEUR, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Michel PERRIN) et deux abstentions (Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Monsieur Johnny BUOSI).

Décide de fixer le taux des quatre taxes directes locales soit :

Taxe d'habitation : 15,27
Taxe foncière bâti : 11,16
Taxe foncière non bâti : 79,61
CFE : 25,57

6 – Vote du Budget Primitif 2015.

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS
COMMUNE DE SAINT YBARS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur De GRAILLY Maire Adjoint chargé des finances qui présente le budget primitif 2015 élaboré sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales. Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	227 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	175 594,00
014	Atténuations de produits	41 700,00
65	Autres charges gestion courante	64 779,00
66	Charges financières	23 272,00
67	Charges exceptionnelles	1 600,00
023	Virement à la section investissement	142 405,00
042	Opérations d'ordre entre section	21 928,00
Total		698 288,00

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
013	Atténuation des charges	16 000,00
70	Produits des services	83 100,00
73	impôts et taxes	233 079,00
74	Dotations et participations	188 516,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
77	Produits exceptionnels	70 380,00
042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00
R 002	Résultat reporté	37 213,00
Total		698 288,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	21 500,00
204	Subventions d'équipement versées	9 400,00
21	Immobilisations corporelles	142 475,00
16	Remboursement d'emprunts	45 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	448,00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	54 378,00
	Restes à réaliser	95 356,00
Total		378 557,00

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
13	Subventions d'investissement	10 542,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
10	Dotations fonds divers réserves	52 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	100 347,00
021	Virement de la section de fonctionnement	142 405,00
024	Produits des cessions	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 928,00
041	Opérations patrimoniales	448,00
	Restes à réaliser	49 387,00
Total		378 557,00

au 040/28041512 pour un montant de 18 609,61€

au 040/280422 pour un montant de 3 062,00€

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables citées ci-dessus.

10 – Délibération pour la fixation du tarif de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle des fêtes fixés par délibération du conseil municipal en date du 13 Février 2009 comme ci-après :

Habitants de Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Non habitants de Saint-Ybars : 300,00€ pour le Week-end

Propriétaires non résidant à Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Résidant et propriétaires à Saint-Ybars : 80,00€ la journée (semaine ou week-end)

Compte tenu de l'ambiguïté sur l'application du tarif de location à la journée, il propose de supprimer ce tarif de 80,00€ et d'appliquer exclusivement un forfait week-end du vendredi 18h30 au dimanche 18h30. Il suggère d'appliquer le tarif journée à 50,00€ uniquement en semaine du lundi au vendredi. Les tarifs suivants sont donc proposés à l'approbation de l'assemblée à compter du 01 Septembre 2015 :

Habitants de Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Non habitants de Saint-Ybars : 300,00€ pour le Week-end

Propriétaires non résidant à Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Résidants, propriétaires et non habitants de Saint-Ybars : 50,00€ la journée du lundi au vendredi.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer ces nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01 Septembre 2015,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de location de la salle des fêtes en application de ces nouveaux tarifs.

11 – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat CUI avec le pôle emploi du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le pôle emploi de PAMIERS a donné son accord pour la reconduction d'un contrat CUI du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition de Monsieur le Maire de reconduire le contrat CUI avec le pôle emploi de PAMIERS pour une durée d'une année du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 à raison de 20h00 de travail hebdomadaire afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS,

Autorise Monsieur le Maire à signer contrat CUI comme défini ci-dessus.

12 – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commémoration de l'armistice du 08 Mai 1945 aura lieu le Dimanche 10 mai 2015 suivant le programme ci-après :

11h00 : Messe

12h00 : Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts

12h30 : Vin d'honneur servi sous les halles de la Mairie.

Il informe également les conseillers que Madame FARAGOU cantinière titulaire, sur avis du comité médical, doit reprendre le travail à mi-temps thérapeutique à compter du 03 Mai 2015 jusqu'au 02 Août 2015. Il doit se renseigner auprès du Centre de Gestion de l'Ariège sur les modalités concrètes d'application.

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS
COMMUNE DE SAINT YBARS

Il évoque aussi les problèmes rencontrés avec le remplaçant de Madame FARAGOU, ses états de service répondant difficilement aux critères d'une saine gestion de la cantine scolaire. Compte tenu de cette situation il a du adresser un avertissement à l'intéressé. (Affaire à suivre). Pour pallier ces lacunes, une entreprise de nettoyage a du intervenir durant les vacances.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Francis BOY